

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication :

23 OCT. 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 28 septembre 2023

Séance du 12 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

**Procurations de** : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

**Absents et excusés** : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-088  
Acquisition d'un bâtiment sur le Parc d'Activités Le Revol

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code civil ;

Vu les statuts de COTELUB.

Dans le cadre de l'accroissement de ses compétences et de ses effectifs, COTELUB souhaite acquérir de nouvelles surfaces de locaux de bureaux supplémentaires.

Il est projeté d'acquérir, à l'amiable, un bâtiment situé au 231 chemin du Tour du Revol, à La Tour d'Aigues.

Le bien occupe une seule parcelle cadastrale, référencée G 1924, d'une superficie de 1 600 mètres carrés.

La surface utile du bâtiment, comprenant un étage, est de 404 mètres carrés.

Le projet d'acquisition de ce bâtiment répond à 2 objectifs :

- Faire face à l'accroissement des effectifs de COTELUB en proposant des bureaux supplémentaires ;
- Proposer un espace de coworking

Après avis du domaine sur la valeur vénale du bâtiment, le prix d'acquisition est de 750 000 euros avec une marge d'appréciation de 10%

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente ou d'une promesse unilatérale de vente. Le cas échéant, les avants contrats pourront faire l'objet de conditions suspensives.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver les conditions d'acquisition de
- De l'autoriser à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** les conditions d'acquisition de
- **D'autoriser** Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

  
